

Herqueville le 18 décembre 2017,

## **ATTESTATION DE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA GAMME BUREAU EVIDENCE**

VINCO certifie être pleinement conscient de la dimension environnementale à prendre en compte dans la fabrication de ses produits et met tout en œuvre afin de s'adapter à une politique de développement durable.

Les critères des marques de management environnemental applicables au mobilier de bureau sont respectés :

- absence de métaux lourds (cadmium, plomb, chrome VI, mercure ou arsenic) dans la composition des produits de finitions,
- aide au recyclage,
- matériaux d'emballages orientés vers des filières de recyclage (carton) ou multi-rotations (palettes)
- marquages des plastiques,
- respect de l'énergie spécifique,
- séparabilité des composants hétérogènes, ...

Les gammes de bureaux et rangements EVIDENCE sont fabriquées en France, par VINCO, dans des ateliers qui respectent scrupuleusement la réglementation environnementale sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et notamment celle relative à l'exploitation des ateliers de traitement de surface.

Au-delà de cette réglementation, l'ensemble des déchets du site de fabrication fait l'objet d'un tri sélectif et est orienté vers des filières de recyclage (tôles, rideaux en PVC ou en polypropylène, cartons, films étirables, ...), de valorisation énergétique (bois) ou de destruction contrôlée (huiles, peintures, bains et résidus de traitement de surface, ...).

L'ensemble des installations est à rejet liquide nul et la peinture en poudre émet des quantités de COV infinitésimales.

Notre politique environnementale repose également sur notre engagement à sensibiliser et impliquer l'ensemble du personnel à cette démarche.

Cet engagement se traduit à travers notre programme environnemental par :

- la certification PEFC, qui atteste de nos approvisionnements en bois provenant de forêts gérées durablement,
- la rationalisation de nos consommations, et notamment de nos consommations énergétiques.

Le taux de recyclage global du plan de travail EVIDENCE rectiligne L.160x P.80cm est de 27.79 % si l'on considère le panneau non recyclable en tant que matière première (poids total de 33.65Kg nets, dont 9,35Kg proviennent d'acier et 24,3Kg du plateau). Le panneau sans chant est tout de même valorisable en tant que source d'énergie combustible.

Le taux de recyclage des armoires à rideaux en polypropylène est supérieur à 99 %. Toutefois, si nous considérons que la peinture appliquée, qui représente environ 2,6% du poids de l'armoire, n'est pas recyclable dans les faits (cf. norme NF EN ISO 14021, § 7.7), le taux de recyclage global des armoires est de 97,4 % au sens normatif.

Le taux de recyclage global des caissons est quasiment de 100 % (96,7 % précisément).

Le taux de matériaux recyclés par rapport à la fabrication globale des bureaux, armoires à rideaux et des caissons est d'environ 45 à 53 %, selon les formats (54 % de l'acier utilisé est issu du recyclage et 30 % du panneau aggloméré est composé de bois recyclé).

Une notice spécifique jointe à chaque bureau, armoire et caisson certifiés NF Environnement invite son détenteur à le rapporter en recyclerie en fin de vie, ou à faire intervenir l'éco-organisme en charge du recyclage. La certification NF Environnement se base sur la norme ISO 14024.

VINCO œuvre en permanence pour diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement en recherchant des procédés performants permettant la réduction de ses besoins en énergie et en matières premières sans dégradation de la qualité.

VINCO a fait certifier NF ENVIRONNEMENT l'ensemble des produits composant la gamme de mobilier EVIDENCE soumis à cet appel d'offres (plans de travail, armoires à rideaux polypropylène et caissons), auprès de l'organisme indépendant FCBA.

Depuis le 1er janvier 2015 (dans le cadre du Grenelle de l'Environnement), un nouveau pictogramme a fait son apparition : ce bonhomme, baptisé "Triman" et tendant la main vers 3 flèches, devient le logo de référencement sur la recyclabilité.

"Tout metteur sur le marché de produits pouvant faire l'objet d'un recyclage de manière effective (...) informe le consommateur par une signalétique commune que ceux-ci relèvent d'une consigne de tri", indique le décret publié au Journal Officiel.

Ce logo Triman, avec l'explication sur la recyclabilité du produit, est désormais mentionné sur notre site internet (dans la partie spécifiquement dédiée à l'environnement) :

[www.vinco.com](http://www.vinco.com)

